

4

tres Juges. Voulons Que ledit Arrest soit leû & publié dans toutes les Villes maritimes & Ports de nostredit Royaume, & qu'aux Copies d'iceluy & des Presentes, Collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoutée comme aux Originaux; CAR tel est nostre plaisir. DONNE' à Versailles, le vingt-cinquième jour de Janvier, l'An de Grace mil six cens quatre-vingt-sept; Et de nostre Regne le quarante-quatrième. Par le Roy, Dauphin, Comte de Provence, en son Conseil. Signé, COQUILLE. Et Scellé.

*Collationné aux Originaux, par Nous Conseiller Secretaire du Roy,
Maison, Couronne de France, & de ses Finances.*